

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ATLAN PRINT

Article 1 - Parties

Les présentes conditions générales de vente sont conclues d'une part, par la société ATLAN PRINT SARL, dont le siège social est au 2 bis rue de la Fontaine Grillée 44690 LA HAYE FOUASSIERE, immatriculée au Registre du commerce de NANTES sous le numéro de SIRET 798 744 835 D'autre part, par toute personne physique ou morale souhaitant procéder à une commande sur l'intermédiaire du site Internet www.atlan-print.fr.com ou directement avec ATLAN PRINT.

Article 2 - Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit à toute commande. La prise de commande implique acceptation irrévocable des présentes conditions, qui annulent et remplacent toutes autres stipulations générales ou particulières figurant dans les documents provenant de l'acheteur.

ATLAN PRINT se réserve le droit de modifier ses conditions générales de vente à tout moment, sans préavis. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles qui sont en vigueur à la date de la commande par l'acheteur.

Article 3 - Caractéristiques des biens et services proposés

Les produits et services proposés sont ceux qui peuvent contribuer à l'élaboration ou à l'amélioration de la communication d'une entreprise, d'une association ou d'une collectivité.

Article 4 - Commande

Seules sont prises en compte les commande au titre desquels le paiement et le dossier de l'acheteur ont été préalablement validés par la société ATLAN PRINT.

La prise de commande implique la connaissance et l'acceptation des présentes conditions générales.

La signature du bon de commande ATLAN PRINT entraîne automatiquement l'approbation des présentes conditions.

L'ensemble des données fournies et la confirmation enregistrée vaudront preuve de la transaction. La confirmation vaudra signature et acceptation des opérations effectuées.

Les commandes seront adressées par l'envoi du bon de commande signé, par courrier ou par email.

Sur le bon de commande seront précisées toutes modifications par rapport du devis initial. Ces modifications peuvent impliquer un réajustement du prix. Les commandes de conception graphique incluent deux allers-retours de correction par page. Les allers-retours suivant seront facturés 15 € HT / aller retour.

En cas d'un quelconque problème, nous nous réservons le droit d'annuler une commande passée et de procéder au remboursement de cette dernière si celle-ci avait déjà été réglée.

Pour toute commande annulée après réception d'un bon de commande signé, des frais de traitement peuvent être réclamés. Si un bon à tirer avait déjà été envoyé par email au client, ces frais seront de 35 € HT.

Article 5 - Prestations

A. Documents confiés :

Les documents confiés par le client restent sous sa responsabilité. Celui-ci doit au besoin se garantir par tout moyen en cas de perte, vol, ou détérioration.

ATLAN PRINT ne pourra être inquiété du fait de ces documents dès lors qu'ils sont confiés pour travaux tant dans les locaux de la société que dans ceux de ses sous-traitants ou mandants. Le client s'engage à respecter les délais de remise des fichiers pour ne pas entraver le cours de la production et informera ATLAN PRINT de tout retard dans cette remise de fichiers.

B. Bon à tirer :

Sous réserve des corrections demandées par le client, la signature ou l'accord par email du bon à tirer par ce dernier autorise ATLAN PRINT à donner l'ordre d'impression. Toute interruption, modification ou correction d'auteur réclamée ultérieurement par le client fait l'objet d'une facturation à concurrence des frais supplémentaires engagés.

ATLAN PRINT ne peut être tenu responsable si un bon à tirer sous forme de fichier PDF a été visualisé via un logiciel non adapté ou dont les réglages ne reflètent pas correctement l'aperçu de l'impression. ATLAN PRINT déclinera toute responsabilité après validation du BAT par le client sur les erreurs ou omission réelle.

C. Impression :

Les délais d'exécution seront respectés, mais ATLAN PRINT ne garantit pas les pannes ou les arrêts machines qui pourraient avoir lieu chez tout type de prestataire.

Un contrôle qualité est effectué sur toutes les commandes passées chez ATLAN PRINT. Si le client a néanmoins une réclamation qualité, celle-ci pourra donner suite à un tirage partiel ou complet ou à un geste commercial sur la commande. Aucun remboursement intégral ne pourra être réclamé pour une prestation réalisée.

D. Conception graphique :

La création, objet de la commande ne peut être exploitée que dans les conditions définies à ladite commande, toute autre utilisation que celle indiquée sur la note d'honoraires sera soumise à des droits supplémentaires.

Toutes les créations génèrent des droits d'auteur régis par le Code de la propriété intellectuelle.

Sauf mention contraire figurant sur le bon de commande, toutes les maquettes réalisées par ATLAN PRINT demeurent la propriété de l'auteur. Sauf mention contraire explicite du client notifiée par courrier avec accusé de réception, ATLAN PRINT se réserve le droit d'utiliser les créations à des fins promotionnelles.

Les modifications demandées par le client en cours de réalisation seront facturées en plus. 2 allers retours de corrections sont inclus dans le tarif de base, au-delà : 35 € HT / aller retour. Les projets sans suite sont facturés à 100% de la note d'honoraires.

Article 6 – Prix

Les offres du preneur d'ordre sont sans engagement et sans obligation.

Les prix hors TVA applicables indiqués dans la confirmation de commande sont les prix définitifs.

Les prix s'entendent départ usine. Les frais d'emballage, le fret, le port et l'assurance ainsi que d'autres frais d'expédition sont à la charge du donneur d'ordre, sauf stipulation contraire dans l'offre ou la confirmation de commande.

Toute modification de la commande effectuée ultérieurement, soit après la confirmation de commande par le preneur d'ordre, fait l'objet d'une facturation séparée. Les épreuves d'essai supplémentaires exigées par le donneur d'ordre en raison d'une légère divergence par rapport au modèle initial sont également considérées comme des modifications ultérieures.

Les esquisses, les plans, les épreuves d'essai, les échantillons, les épreuves et autres travaux préparatoires similaires initiés par le donneur d'ordre font l'objet d'une facturation séparée.

Article 7 - Travaux périodiques

Les contrats portant sur des travaux périodiques peuvent être résiliés moyennant un délai d'au moins trois mois d'ici la fin d'un mois.

Article 8 - Annulation de commande

En cas d'annulation de commande, nous prélevons une taxe forfaitaire de traitement de 75,- euros HT (= 90.00 euros TTC). Si cette annulation intervient après mise en fabrication, les frais occasionnés pour la mise en fabrication seront facturés en sus. Une facture vous sera délivrée.

Article 9 - Conditions de règlement

Un acompte de 40% est exigible à la commande pour tout nouveau client, hors administration.

Pour régler sa commande, l'acheteur dispose à son choix, de trois modes de paiement : par chèque, par virement ou en espèces. Le paiement à la commande est obligatoire pour les particuliers. En fin de production, l'acheteur réceptionnera une facture par courrier électronique ou par courrier postal selon son choix. Si une facture venant à échéance n'est pas réglée, même partiellement, ATLAN PRINT pourra exiger une pénalité de retard dont le montant sera au minimum équivalent au taux d'intérêt légal.

Les pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture et sont exigibles sans aucune mise en demeure préalable ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros HT. La revendication d'un dommage résultant du retard demeure sous réserve.

Article 10 - Livraisons

Les livraisons sont faites à/aux (l')adresse(s) indiquée(s) sur le bon de commande, qui ne peut être que la zone géographique convenue. Si celles-ci ne sont pas connues au moment de la commande, un email ou un courrier de complément devra intervenir dans les 48 heures avant la date de livraison. Sans cela ATLAN PRINT ne garantira pas les délais de livraison.

En cas de dommage pendant le transport (avarie, perte ou manquement), une contestation motivée doit être formulée auprès du transporteur dans un délai de trois jours à compter de la livraison.

Les délais de livraison sont donnés à titres indicatifs, un retard de livraison n'autorisera pas l'acheteur professionnel à refuser les marchandises, à annuler la vente ou à réclamer des dommages et intérêts.

En cas de commandes successives, faute de paiement d'une échéance, les autres livraisons peuvent être suspendues jusqu'au paiement du solde dû.

Les livraisons en Corse et en Haute-Savoie et DOM TOM peuvent engendrer des frais supplémentaires.

Article 11 - Force majeure

La société ATLAN PRINT n'est pas responsable notamment en cas d'incendie, inondations, interruption de la fourniture d'énergie, des matières premières, ainsi qu'en cas de grèves totales ou partielles de toute nature, entravant la bonne marche de la société, telles que les grèves de transport ou des services postaux. Par conséquent, la survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles d'ATLAN PRINT.

Article 12 - Propriété intellectuelle

Tous les éléments en ligne sur le site www.atlan-print.fr, sont et restent la propriété intellectuelle et exclusive de la société ATLAN PRINT.

Personne n'est autorisée à reproduire, exploiter, rediffuser ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du site qu'ils soient logiciels, visuels ou sonores.

Par ailleurs, lorsque le client passe commande, il déclare être en possession des droits d'auteur pour l'ensemble des travaux qu'il confie à ATLAN PRINT. Il assume donc toute responsabilité quant aux préjudices résultant d'une violation des droits d'auteur ou de reproduction.

POUR LE CLIENT

Tampon de la société, mention « lu et approuvé »

FAIT A
LE

POUR LA SOCIETE ATLAN PRINT

Tampon de la société, mention « lu et approuvé »

